



Organisme belge d'Accréditation  
Belgische Accreditatieinstelling  
Belgische Akkreditierungsstelle  
Belgian Accreditation Body

EA MLA Signatory

Annexe au certificat d'accréditation  
Bijlage bij accreditatiecertificaat  
Annex to the accreditation certificate  
Beilage zur Akkreditierungszertifikat

# 658-INSP

EN ISO/IEC 17020:2012

Version / Versie / Version / Fassung	1
Validité / Geldigheidsperiode / Validity / Gültigkeitsdauer	2020-03-26 - 2023-03-25

**Maureen Logghe**

La Présidente du Bureau d'Accréditation  
Voorzitster van het Accreditatiebureau  
Chair of the Accreditation Board  
Vorsitzende des Akkreditierungsbüro

L'accréditation est délivrée à / De accreditatie werd uitgereikt aan  
The accreditation is granted to / Die akkreditierung wurde erteilt für:

**BELGOTEST Asbl**  
**Rue Henri Vieuxtemps 29 Boîte 2**  
**4801 Verviers**

<b>1. Electricité</b> <b>Valide jusqu'au 31/05/2020</b>			
Domaines d'activité selon le RGIE art 275	Types de contrôle	Méthode d'inspection et/ou Prescriptions réglementaires*	Procédure de référence (interne)
Installations électriques domestiques à basse et à très basse tension	Examen de conformité	RGIE art. 270	FOR Check-list BT et INS_Examen_Conformité
	Visite de contrôle	RGIE art. 271	FOR Check-list BT et INS_Visite_Contrôle
	Contrôle avant renforcement de puissance	RGIE I art. 276	FOR Check-list BT et INS_Renforcement_Puissance
	Contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation	RGIE art. 276 bis	FOR Check-list BT et INS_Vente
	Contrôle d'installations photovoltaïques	RGIE art. 270/271	FOR Check-list BT et INS_PV
<p>(*) Les prescriptions réglementaires incluent les notes rédigées par l'autorité compétente et adressées aux Organismes agréés. Ces notes doivent donc également être respectées (par exemple : la note n° 70 en rapport avec le contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation ; la note n° 71 aux Organismes agréés en rapport avec les installations photovoltaïques).</p>			

<b>1bis. Electricité</b> <b>mise en application à partir du 01/06/2020</b>			
Domaines d'activité selon les Livres 1, 2 et 3 Partie 6 chap. 6.3.	Types de contrôle	Méthode d'inspection et/ou Prescriptions réglementaires**	Procédure de référence (interne)
Installations électriques domestiques à basse et à très basse tension	Contrôle de conformité (nouvelle installation, modification ou extension importante et installation transportable, mobile et temporaire)	Livre 1 Partie 6 chap. 6.4.	
	Visite de contrôle d'une installation existante (périodique)	Livre 1 Partie 6 chap. 6.5.	
	Visite de contrôle d'une unité d'habitation avant renforcement de puissance (ancienne installation)	Livre 1 Partie 8 chap. 8.4. sect. 8.4.1	
	Visite de contrôle lors de la vente d'une unité d'habitation (ancienne installation)	Livre 1 Partie 8 chap. 8.4. sect. 8.4.2.	
	Visite de contrôle libre d'une ancienne installation	Livre 1 Partie 8 chap. 8.4. sect. 8.4.3.	
(**)Les prescriptions réglementaires incluent les notes rédigées par l'autorité compétente et adressées aux organismes agréés. Ces notes doivent donc également être respectées.			

Organisme d'inspection de type A

Domaines d'application	Types de contrôle	Méthode d'inspection et/ou Prescriptions réglementaires	Procédure de référence (interne)
<b>2. GAZ</b>			
Installations intérieures alimentées en gaz naturel	Contrôle de conformité des installations intérieures alimentées en gaz naturel (tuyauteries et règles relatives à l'installation des appareils, Essais d'étanchéité)	Normes NBN D51-003; D51-004; B61-001 ; B61-002.	
Chaudières de chauffage central avec ou sans production d'ECS	Contrôle de conformité chaudières	NBN B61-002 + addendum	